

A photograph of two business women in an office setting. One woman is seated and holding a tablet, while the other stands behind her, looking at the screen. They are both smiling and appear to be in a collaborative work environment. The image is partially obscured by an orange overlay on the left side.

Congé non pris en cas de maladie, accident de travail etc.

HOW TO
18/12/2020

DOTS Connected Time

Congé non pris en cas de maladie, accident de travail etc.

La règle est : les jours qui ne sont pas pris ne sont pas payés en décembre par la mutuelle donc ceux-ci doivent être communiqués via DMFA.

Via DOTS

Ouvriers

Possible via DOTS en créant une activité pour « congé ouvrier non pris »

➔ Sur l'horaire de correction, le code signal pour maladie avec certificat doit être indiqué comme horaire supplémentaire, afin que le code signal puisse être enregistré dans le calendrier.

Traitement des horaires de correction

Horaire : **VMA** Nom : **Solde congé pendant Maladie** Famille : **VA**

Traduction Yess : **F**

Cat. : **AOuvrier** Cd. de rém. : **59Z0E00** ? VACANCES (NON PRIS -MALADIE-) Cd. d'équipe : **00** ?

Utilisation de l'horaire : tous les jours jours de prestat. jours d'inactivité Tar. de base : ?

Horaire interdit les : A: jrs en semaine B: samedis C: dim. + jours fériés dans le futur

Décider à confirmer Interdire Priorité à confirmer

1 Heures <= temps théorique 5 Heures = Temps de correct. U Horaire ?

2 Heures = temps théorique 6 Somme hrs d'absence=temps théor. H Temps ?

3 Heures = temps théorique / 2 7 Réduire des heures théoriques X Supplém. ?

4 Heures suivant liste des abs. théor. 8 Augmente les heures de prestation Prior. au correct. : **5**

Type Horaire	Description	Fam.	Cat	Cd.rém.	Code de rémunération	E ^
--------------	-------------	------	-----	---------	----------------------	-----

Ajout de lignes supplémentaires dans l'info journalière par les horaires

Horaire : **VMA** ? Solde congé pendant Maladie

Horaire supplémentaire
 Montant supplémentaire
 Nombre et tarif supplémentaires

Cd. de rém. : **FZ00K00** ? Code signal 'maladie-certificat'

Horaire de correct. : **FZ00** ? Signaalcode ziekte met attest

Nombre d'unités : **1:00** Tarif : **0,00** EUR

Cd. d'équipe : ? Fact. rémun. : **1,0000**

Tar. de base : **ST** ? Tarif standard Formule : ?

Horaire	Cat	Code de rémun.	Code de rémunération	Unités	Tarif	Tar. base	Fact. rém.	Equ.	Dev.	Hor. cor.	f()
VMA	*	FZ00K00	Code signal 'maladie-certificat'	1:00	0,0000	ST	1,00			FZ00	

Employés :

Pas possible d'introduire des jours de congé non pris via DOTS.

Cela devra pour le moment se faire via un calendrier de corrections (et pas via calendrier correction-montant parce qu'il n'est alors pas tenu compte des compteurs – à condition que les compteurs aient été configurés correctement.).

01 Simple enregistrement de la maladie continue dans DOTS pour avoir aussi bien le code signal que maladie dans Time. Ceux-ci sont nécessaire pour le calcul correct des jours ONSS et la déclaration DMFA.

02 Dans Time, en plus du nombre d'heures de congé non pris, enregistrer le code salaire 5991E** (code salaire imposable sans jours DMFA)

➔ Pour éviter que cet enregistrement depuis DOTS soit écrasé, vous devez bien ajouter le 5991E comme « code de calcul de salaire gelé ».

Codes de salaire standard

599	1	Vacances (non prises suspension)	B
59A	0	Vacances (non pris -acc.travail-)	A
59B	0	Vacances (non pris -acc.travail-)	A
59C	0	Vacances (non pris -acc.trav- >1an)	A
59X	0	Vacances (non pris -maladie- >1an)	A
59Y	0	Vacances (non pris -maladie-)	A
59Z	0	Vacances (non pris -maladie-)	A

Via le calendrier des corrections (pour les clients qui ne travaillent pas encore avec DOTS)

Ouvriers

L'activité « congé non pris pour cause de suspension ou de maladie » est à enregistrer dans le calendrier DOTS par jour de congé non pris. Ceci en remplacement du code de maladie. La période de maladie doit éventuellement être raccourcie pour pouvoir enregistrer ces jours. Dans Time, dans l'horaire de correction, le code signal « maladie avec certificat » doit être ajouté à l'horaire des jours de congé pour cause de suspension.

Employés :

Le nombre d'heures de congé non pris pour cause de suspension sera crédité en plus de la maladie un jour de semaine de votre choix (si code E) et payé, c'est-à-dire non comptabilisé en remplacement des éléments du calendrier.

Si vous avez des questions concernant les codes de salaire ou si ceux-ci ne sont pas encore disponible : veuillez prendre contact avec votre gestionnaire de dossier.